

ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE

RESTRICTED

G/TBT/CS/N/14

16 octobre 1995

(95-3071)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

**NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE
DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES
AU COMMERCE**

(Notification d'acceptation du Code de pratique de l'OMC concernant
les obstacles techniques au commerce)

Pays/Territoire douanier/Arrangement régional: <u>REPUBLIQUE SLOVAQUE</u>
Nom de l'organisme à activité normative: Direction de la normalisation, de la métrologie et des essais de la République slovaque
Adresse de l'organisme à activité normative: Štefanovicova 3 814 39 Bratislava République slovaque
Téléphone: 42 7 493 521 Téléfax: 42 7 491 050 Télex:
Courrier électronique: unms.savba.sk
Type d'organisme à activité normative: <input checked="" type="checkbox"/> institution du gouvernement central <input type="checkbox"/> institution publique locale <input type="checkbox"/> organisme non gouvernemental
Champ des activités normatives actuelles et prévues: Elaboration de normes, certification, coordination interministérielle dans le domaine du rapprochement des législations, c'est-à-dire rapprochement de la législation technique de la République slovaque et de celle de l'Union européenne.
Date: 12 septembre 1995